

TABLE ALPHABETIQUE

Bill pour supprimer des soldats 395. Le privilege ne s'étend dans aucun cas à un Membre qui est simplement agent 401. Aucun Membre ne peut avoir le privilege contre un individu que par rapport à sa personne et que pendant que la Chambre siégera pour expédier les affaires 401.-402. Le privilege ne s'étend pas aux officiers publics pour choses faites dans l'exercice de leurs offices 402. Voyez l'Acte de la 12me & 13me année de Guillaume III. pour prévenir les inconvenients qui peuvent arriver à l'occasion du privilege du Parlement.

PROCEDES du PARLEMENT sont fondés sur d'autres règles que celles de la Loi 83.

PROCÉDURES, ne peuvent être servies aux Membres du Parlement pendant sa tenue 373. Punition contre ceux qui les servent 374. Lettres à écrire aux Juges pour les arrêter 378.

PROCLAMATION a faire pour les Elections 223. A l'ouverture du Parlement contre les gens armés, les jeux les spectacles &c. 348.

PROMESSES faites pour procurer le retour d'un Membre du Parlement déclarées nulles 200.-233.

PROVISO, dans un Acte ne décide pas de la Loi, c'est un ajouté pour satisfaire ceux qui ne connaissent pas la Loi 65. Un proviso dans un acte déclaratoire n'est bon à rien 299. On n'offre point de proviso ou de clause à la seconde lecture d'un Bill, mais au Comité auquel il est commis 318.

PROXI, fait par les Lords 92.-93. Les Membres de la Chambre des Communes ne peuvent faire de *Proxi* 125.

PROTESTATION faite par la Chambre prévoyant qu'elle alloit être dissoute 344.

PUBLICATION des actes du Parlement n'est pas nécessaire 84:

Q

QUAKRES, affirmation à prêter par eux aux Elections au lieu du serment 246.

QUESTIONS, mises par l'Orateur en certains cas 277. Premierement dans l'affirmative ensuite dans la négative 218. Comment la Chambre se divise pour les décider 279. Question préalable ce que c'est 281. S'il s'élève

RAIS

fo
c
ju

RAPP

fi
le

RECO

p

REHA

RELI

re
R

REM

REMO

ci

ré